



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 31 juillet 2025



Le trente-et-un juillet deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivée à 20 h 05) Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin.

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Jean-Michel Guyot (pouvoir à François Beaulieu)

Absente : Marion Girardot

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

François Beaulieu revient sur le contenu du compte rendu du conseil du 26 juin qui faisait la compilation des comptes rendus des CM depuis 2024 traitant du sujet de la canicule à l'école maternelle. Tous ces comptes rendus ayant été approuvés à l'unanimité, il apportera ses précisions.

Aucun complément n'a été apporté à ce jour.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR : Bernard Riant demande aux conseillers de se prononcer sur 3 modifications à l'ordre du jour :

- Point 4 : nombre de sièges à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois aux prochaines élections municipales 2026. Ce point n'a pas encore été voté au conseil communautaire, il est donc reporté.
- Point 4 : ce point sera remplacé par le PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation)
- Ajout à l'ordre du jour : il convient de délibérer pour le paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Accueil de loisirs : Alexia BARROSO est en congés de maternité. Florian KDODZIEJSKI et Maylissa ETEVE ont secondé Marie HEZARD pendant tout le mois de juillet. Différentes sorties ont été organisées : Yonne Tour Sports à Chevannes, Cardoland à Chamoux, le musée d'histoires naturelles à Auxerre et le planétarium à Mailly le Château.

Le sol de la fourmi a été changé dans la cour de l'école maternelle. Des différences de teinte ont été relevées. Le conseil municipal refuse le travail en l'état. La réclamation sera transmise au fournisseur et la facture non payée dans l'attente d'explications et d'une solution.

CTG (Convention Territoriale Globale) : Véronique PIERRON rencontrera à nouveau la CAF le mardi 26 août pour finaliser le dossier avant la signature de la convention qui interviendra en septembre 2026.

1. Climatisation école maternelle

Véronique PIERRON donne lecture d'un courrier adressé par les parents d'élèves élus au conseil municipal concernant la température excessive dans la classe maternelle.

Chacun s'exprime librement.

Le conseil municipal fera parvenir un courrier aux parents d'élèves élus

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 30 juin 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents non excusés : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

Concours communal des maisons fleuries : la commission a sélectionné et retenu 10 maisons. La remise des prix et diplômes aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 18 h 30 à la maison citoyenne.

1^{ère} fleur : le jury des villes et villages fleuris de l'Yonne est venu le mercredi 23 juillet 2025 à 8 h 30 à la mairie. Après une présentation de la commune faite par Martine CHEVALLIER à la maison citoyenne qui avait, pour l'occasion, rédigé un livret, le jury a visité pendant 1 h 30 le village pour apprécier les différents espaces de notre commune (entrées, centre-bourg, quartier d'habitation, zones naturelles, cimetière...). Des conseils et remarques ont été formulés dont il faudra tenir compte pour les années à venir. Un compte rendu de leur visite nous sera communiqué prochainement.

En juillet 2026, le jury régional reviendra et décidera du maintien de la 1^{ère} fleur ou de l'obtention de la 2^e fleur.

Don plaque en marbre LAMY : la restauration de la plaque témoignant d'un don fait à la commune faite, la plaque a été fixée sur le pignon de l'école

« Nettoyons la nature » rappel : l'opération aura lieu le vendredi 26 septembre 2025

Commission Travaux – Voirie – Bâtiments

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

Travaux château d'eau Chevannes – Vallan : suite aux travaux de raccordement sur la nouvelle conduite d'eau potable, des eaux pluviales stagnaient sur la chaussée. Une réunion a eu lieu le 22 juillet avec SUEZ, l'entreprise PETAVI qui a réalisé les travaux et la Communauté d'Agglomération pour faire le point. Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un meilleur écoulement.

Travaux rue de beau (face au lavoir) : des sondages de terrain auront lieu le mardi 5 août sur la journée. La rue de l'église restera accessible par la grande rue, le parking rue de beau restera également accessible.

Travaux d'assainissement rue de l'église et rue de beau : la Communauté qui a la compétence assainissement effectuera des travaux du 29 septembre au 19 octobre 2025. L'entreprise COLAS aura la charge des travaux

- Rue de l'église, du N°5 au carrefour rue de beau
- Rue de beau : du carrefour rue de l'église au rû de Vallan

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

FLY YOGA ou Yoga Aérien : une convention sera signée pour une année entre la Mairie et MUDITA YOGA pour une pratique à compter de septembre 2025 les lundis de 17 h à 21 h.

Journée du Patrimoine : Martine CHEVALLIER a fait parvenir notre bulletin d'inscription pour cette manifestation qui aura lieu les 20 et 21 septembre 2025.

Goguette patrimoniale : cette animation gérée par Pays d'art et d'histoire de l'Auxerrois de la communauté d'agglomération a été proposée à la commune : Cela prendrait la forme d'un pôle de trois communes : Chevannes, Escamps et Vallan et la création d'une chanson populaire parlant de notre commune. Le conseil municipal propose de diffuser l'information aux administrés. Martine CHEVALLIER se renseigne pour avoir des informations supplémentaires avant la diffusion de cette proposition.

C.C.A.S.

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

III-/ ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois disposent d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'évaluer le transfert de charges du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'auxerrois au 1er janvier 2025.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement a été évalué à 2 114 864.94€.

Sur la partie investissement, aucun coût de renouvellement n'a été pris en compte, considérant que la ville d'Auxerre livre un bâtiment entièrement réhabilité.

Le coût total du transfert d'élève à 2 114 864.94€

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

A titre d'information, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Le conseil municipal donne son accord sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

IV-/ PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation)

Ce point remplace le point 4 initialement prévu « nombre de sièges à la CA aux prochaines élections municipales 2026 ».

Une présentation sera faite lors du conseil municipal du mercredi 24 septembre 2025 à 18 heures

V-/ Servitudes d'urbanismes (ALIGNEMENT)

VI-/ CREATION D'UN ÎLOT FRAICHEUR ET D'UN CHEMINEMENT DOUX EN DIRECTION DU CENTRE BOURG – ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération n° 2025.04.06 BIS du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le plan de financement d'un montant de 254 996,94 € HT et d'autoriser le Maire à signer les documents et demandes de subventions pour les travaux ;
- Par la même délibération, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention de 30 000 € de la Communauté de l'Auxerrois dans le cadre de la subvention aux projets communaux ;
- Par délibération n°2025-140 du 26 juin 2025, Le Conseil Communautaire a attribué à la commune de Vallan une subvention de 30 000 € dans le cadre de fonds de soutien aux communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement de ladite subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide d'accepter le versement d'une subvention de 30 000 € accordée par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre de la subvention aux projets communaux.

VII-/ PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Il convient de prendre une délibération pour le paiement des heures complémentaires et supplémentaires qui pourraient être effectuées par le personnel communal

Le conseil municipal prend acte de la nécessité de prendre une délibération personnalisée préalablement à tout paiement d'heures complémentaires et supplémentaires.

VIII-/ COMMUNICATIONS

LISA (liaison sud d'Auxerre) François BEAULIEU fait part aux conseillers de vitesse excessive aux abords des travaux et demande à ce que soit rappelé aux entreprises que le code de la route soit appliqué hors du chantier. La demande sera transmise au Maire de VENOY qui suit les travaux.

AuxR M le vélo : dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Communauté d'Agglomération, des visites à vélo des itinéraires inscrits au schéma directeur cyclable sont programmées du 22 au 25 juillet prochain en présence notamment d'Artelia (maître d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire). Le circuit a été repéré sur notre commune en présence de Joël NAIN.

Prochaine réunion Conseil Municipal : **exceptionnellement le prochain conseil municipal aura lieu le MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 à 18 heures**

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le trente-et-un juillet deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente